Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600933-20251208-055_2025-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Kergrist

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procura-tions	Qui ont pris part au vote
14/15	12+2	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 8 décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUERREY Christophe - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2025.

Présents : M. GUERREY Christophe – Maire, M. GUILLO Philippe, Mme LE GOFF Brigitte, M. ROUAULT Patrick, M. NICOLAS David, M. SERVEL Joseph, M. DAVID Arnaud, M. LE JELOUX Dominique, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme TUTT Frédérique, Mme SERVEL Maria.

Absentes ayant donné procuration : Mme CHAMOT Sarah ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme LE STRAT Anne-Françoise ayant donné procuration à Mme TUTT Frédérique.

A été nommé secrétaire : M. GUILLO Philippe.

055/2025 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DU CLUB-HOUSE AU FONDS D'AIDE POUR LE FOOTBALL AMATEUR

Il est rappelé à l'Assemblée, le projet de création du club-house au terrain des sports et l'estimation des travaux faite par le cabinet de Sandrine Nicolas, architecte, soit 76 000 € HT - 91 200 € TTC.
Le cabinet de Sandrine Nicolas, propose une mission complète de maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'opération, pour un forfait de 9 800 € HT - 11 760 € TTC.

Monsieur Le Maire confirme à l'assemblée, le fait que le projet peut bénéficier d'une aide de la part du district de football du Morbihan via le fonds d'aide au football amateur (FAFA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :
-De confirmer le lancement du projet de création du club-house avec une enveloppe de travaux estimée à 76 000 € HT et de la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 9 800 € HT - 11 760 € TTC,
-De solliciter l'aide du district de football du Morbihan via le fonds d'aide au football amateur (FAFA),
-D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires pour exécuter la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire, Christophe GUERREY.	Secrétaire de séance, Philippe GUILLO.